

AFFAIRE N° 15. - Approbation d'une dépense de 113 400 Frs pour divers abonnements téléphoniques temporaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les dépenses suivantes :

Elections cantonale et municipale

21.38.04 - Ecole des filles de Sainte-Clotilde
Abonnement temporaire du 1. 7 au 16. 7. 1969 16 200

21.37.67 - Ecole Joinville
Abonnement temporaire du 1.7 au 16.7.1969 16 200

21.37.85 - Ecole Centrale
Abonnement temporaire du 4.7 au 16.7.1969 16 200

48 600 Frs

Référendum

22.41 - Ecole Joinville
Abonnement temporaire du 23.4. au 29.4.1969 16 200

22.22 - Ecole Centrale
Abonnement temporaire du 23.4. au 29.4.1969 16 200

1.90 - Sainte Clotilde Ecole des Filles
Abonnement temporaire du 24.4. au 12.5.1969 16 200

20.60 - Société Ouvrière
Abonnement temporaire du 22.4 au 29.4.1969 16 200

64 800 Frs

113 400 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
Saint-Denis, le 17 septembre 1969
Jean Le Sieff
Le Secrétaire Général
Signé : M. LORRAIN
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières et P.O.
Signé : M.C. ALARCON